

Gatineau, le 22 juillet 2022

Monsieur Bernard Roy, directeur général
MRC de Pontiac
602, route 301 Nord,
Campbell's Bay (Québec) J0X 1K0

Objet : Résolution portant l'établissement des cibles de vieilles forêts relatives à l'enjeu sur la structure d'âge des forêts en Outaouais

Monsieur le directeur,

La Direction de la gestion des forêts de l'Outaouais (DGFo) a pris connaissance de la résolution de la TRGIRTO datée du 15 juin 2022 portant sur l'établissement des cibles de vieilles forêts relatives à l'enjeu de structure d'âge en Outaouais, en vue du Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) 2023-2028.

À la lumière de la décision de la TRGIRTO, la DGFo confirme qu'elle intégrera à la fiche VOIC *Structure d'âge des forêts* du PAFIT 2023-2028, les nouvelles cibles provinciales pour évaluer le degré d'altération des vieilles forêts et ce, pour toutes les unités d'aménagement (UA) de la région de l'Outaouais. La somme de la superficie des unités territoriales d'aménagement (UTA) faiblement et moyennement altérées devra donc être égale ou supérieure à 80% de la superficie de l'unité d'aménagement (UA). Quant à la somme de la superficie des UTA fortement altérées, elle devra être égale ou inférieure à 20% de l'UA.

De plus, elle entend, dans la mesure du possible, organiser la réalisation des travaux forestiers de manière à éviter qu'une UTA se retrouve en situation «fortement altérée», d'une part et d'autre part, elle tentera d'éviter d'agglomérer plusieurs UTA en situation «fortement altérée».

La DGFo remercie la TRGIRTO pour sa collaboration et son implication soutenue, depuis l'automne 2020, dans le comité de travail sur la structure d'âge des forêts.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pierre Labrecque, ing. f.
Directeur régional p.i. de la gestion des forêts du secteur sud-ouest

VJ/mp